

N° 31/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juin 2020

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES

Le vingt six juin deux mille vingt à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 15 juin 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, , HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, GRIVEL Norbert, TEMPIER Nicolas

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti et de la CFE de la commune d'Aubessagne.

Il rappelle les taux de l'exercice 2019 et le principe d'intégration fiscale progressive sur plusieurs années, suite à la fusion de communes du 1^{er} janvier 2018.

Il communique également au conseil municipal les taux à retenir pour les trois taxes sur chaque commune historique et les taux moyen pondérée 2019 :

- ✓ Taxe d'habitation : 9.52 %
- ✓ Taxe foncière bâti : 14.80 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 73.44 %
- ✓ CFE : 20.39 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre l'intégration fiscale progressive des taxes (TFB – TBNB – CFE) jusqu'en 2023
- **DECIDE de fixer un taux unique moyen pondéré pour 2020 :**
 - Taxe foncière bâti : 14.80 %
 - Taxe foncière non bâti : 73.44 %
 - CFE : 20.39 %

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE